

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 octobre 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7 et 8 octobre 2020

2020 DASCO 41 Subvention (20.000 euros) dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association Départementale Académique des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public de Paris (ADAPEEP de Paris) (20e).

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L2511-1 et suivant ;

Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'ADAPEEP de Paris (20e) en date du 17 avril 2018, pour la période 2018 à 2020 ;

Vu le projet de délibération en date du 22 septembre 2020 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'Association Départementale Académique des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public de Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE au nom de la 6e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 20.000 euros est attribuée à l'Association Départementale Académique des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public de Paris (ADAPEEP de Paris) 14-16 rue Houdart 75020 PARIS (30542) (2020-03622).

Article 2 : La dépense correspondante d'un montant de 20.000 € sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2020 au chapitre 932, nature 65748, rubrique P 213, destination 21300050.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO